



Prix du génie collectif

Les Prix du génie collectif

- Règlement -

Article 1 : Objet des prix

Les Prix du génie collectif distinguent les meilleures initiatives en matière d'intelligence collective. L'intelligence collective est un concept qui décrit la capacité d'un groupe à résoudre des problèmes et à prendre des décisions de manière collaborative.

L'intelligence collective telle qu'elle est définie dans ces Prix concerne la mise en commun de ressources dans le cadre d'une collaboration interprofessionnelle ou interentreprises, de la part de groupes opérant sur les mêmes métiers ou marchés.

Article 2 : Définition du périmètre des Prix

L'intelligence collective définit l'alliance de plusieurs investisseurs professionnels, fonds d'investissements, sociétés de gestion ou instituts de recherche, ci-après nommée "collectif". Toute forme d'intelligence collective issue du groupement de collaborateurs de la même entité, ne sera pas prise en compte.

Le collectif met en commun des ressources qui peuvent être matérielles (financières, biens d'équipements, locaux..) comme immatérielles (savoir-faire, compétences des équipes, données...). La somme des ressources des entités prises séparément permet d'atteindre des objectifs plus importants et mesurables en termes d'impact financier mais aussi extra-financier (environnement, social et gouvernance).

Article 3 : Objectifs des Prix

- Distinguer les initiatives impactantes sur les critères ESG, créatrices de valeur sur le long terme et oeuvrant pour le bien commun de façon pérenne
- Fédérer les fournisseurs de produits et de solutions autour de l'intelligence collective
- Promouvoir les valeurs véhiculées par l'intelligence collective : créativité, partage, entraide, mutualisation, transparence, impact.

Article 4 : Organisation

Khiplace, le réseau des investisseurs professionnels, est le seul propriétaire de la marque "Les prix du génie collectif et l'organisateur de la cérémonie de remise des prix.

Article 5 : Période de référence

Du 1er janvier au 31 décembre 2023

Article 6 : Critères d'éligibilité

- Tout collectif qui investit sur les marchés financiers ou les actifs réels, de manière directe ou indirecte
- Tout collectif d'instituts privés ou publics qui fait de la recherche en finance
- Le collectif doit se composer au minimum de 3 entités distinctes
- Les fonds clubs ne sont pas éligibles

Article 7 : Critères d'évaluation

Seront pris en compte les critères qualitatifs suivants :

- Pertinence de l'objectif partagé par le collectif
- Impact du collectif sur le bien commun
- Pérennité de l'initiative
- Impact du collectif sur l'attractivité de la Place
- Actions de communication
- Partages de compétences au sein du collectif
- Facteurs d'inclusion des jeunes générations et celles issues de la diversité
- Potentiel en termes de changement d'échelle (scalability) et d'essaimage (réplicabilité)

Article 8 : Méthodologie

- Appel à candidatures sous la forme d'un questionnaire qui sera accessible sur le site www.khifestival.com à partir du 8/09/23. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/12/23.
- Etude et sélection des dossiers par les membres du jury
- Agrégation des candidatures retenues avec avec une liste de collectifs présélectionnés par le jury pour les 3 principaux prix sur l'impact E, S et G
- Application d'une grille de notation selon les critères d'évaluation, et établissement d'une liste des collectifs ayant obtenu les meilleurs scores de leur catégorie
- Cette liste sera soumise aux votes des membres de Khiplace via son application dédiée, parallèlement à une campagne d'appel aux votes relayée sur les réseaux sociaux et via l'envoi de newsletters.

- Délibération et votes du jury pour 50% de la note finale
- Le collectif qui remporte le plus grand nombre de points dans sa catégorie est déclaré lauréat.

Article 9 : Catégories de prix

Les prix récompenseront les collectifs dont les projets s'inscrivent dans une démarche prospective des investissements durables et rentables selon chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Le Prix du Jury sera décerné au collectif dont le projet aura suscité la plus vive émotion au sein du jury.

- Prix impact collectif sur l'Environnement (E)
- Prix impact collectif sur le Social (S)
- Prix impact collectif sur la Gouvernance (G)
- Prix spécial du jury
- Prix de la meilleure thématique d'investissement d'avenir

Article 10 : Jury

Khiplace a constitué un jury composé de personnalités reconnues dans le domaine de l'investissement :

- Eric Bertrand, Directeur Général Délégué, co-Directeurs des Gestions d'Ofi Invest
- Romain Durand, Directeur financier du groupe SOS
- Philippe Dutertre, Directeur chez AG2R La Mondiale
- Sophie Elkrief, ex Directrice générale d'Aésio
- Michel Escalera, CEO de Palatine AM
- Céline Jaquelin, membre de l'association les Shifters - Cercle Thématique Finance
- Xavier Lépine, Président de l'IEIF
- Virginie le Mée, Directrice générale de l'UMR
- Philippe Taffin, Directeur financier et investissements chez France Assureur
- Fabrice Zamboni, ex Directeur des investissements de la Cipav

Missions:

- Validation de la méthodologie,
- Présélection d'une liste de collectifs par catégorie,
- Validation des résultats obtenus suite au vote du public
- Attribution du Prix du Jury et du Prix de la meilleure thématique d'investissement d'avenir.

Article 11 : Déontologie

Les membres du jury s'engagent à prononcer un jugement impartial, dénué d'intérêt privé, en respectant la grille d'évaluation prédéfinie. Tout conflit d'intérêt pouvant influencer leurs votes doit être explicitement énoncé par les membres du jury, le cas échéant ils devront s'abstenir de voter dans la catégorie de prix concernée.

Article 12 : Remise des prix

Le palmarès de la 1ère édition sera rendu public lors d'une cérémonie de remise des prix le 5 septembre 2024, en présence des membres du jury et des membres de Khiplace.